



## REGLEMENTATION PROVINCIALE

Direction provinciale chargée de l'application du texte :  
- Direction des affaires juridiques et institutionnelles

M29

### ARRÊTÉ

n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019

*portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs*

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le rapport n° 15680-2019/1-ACTS/DJA du 20 mai 2019,

### ARRÊTE

#### Modifié par :

- Arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 6 août 2019
- Arrêté n° 2952-2019/ARR/DJA du 20 septembre 2019
- Arrêté n° 3231-2019/ARR/DJA du 4 novembre 2019
- Arrêté n° 78-2020/ARR/DAJI du 27 février 2020
- Arrêté n° 892-2020/ARR/DAJI du 13 mars 2020
- Arrêté n° 2366-2020/ARR/DAJI du 17 septembre 2020
- Arrêté n° 2878-2020/ARR/DAJI du 3 novembre 2020
- Arrêté n° 3038-2020/ARR/DAJI du 9 novembre 2020
- Arrêté n° 303-2021/ARR/DCJS du 26 janvier 2021
- Arrêté n° 632-2021/ARR/DAJI du 30 mars 2021
- Arrêté n° 1786-2021/ARR/DAJI du 21 juillet 2021
- Arrêté n° 1917-2021/ARR/DAJI du 11 août 2021
- Arrêté n° 3288-2021/ARR/DAJI du 19 novembre 2021
- Arrêté n° 1000-2022/ARR/DAJI du 22 mars 2022
- Arrêté n° 1153-2022/ARR/DAJI du 31 mars 2022
- Arrêté n° 2075-2022/ARR/DAJI du 24 juin 2022
- Arrêté n° 2559-2022/ARR/DAJI du 12 juillet 2022
- Arrêté n° 2720-2022/ARR/DAJI du 1<sup>er</sup> août 2022
- Arrêté n° 2945-2022/ARR/DAJI du 18 août 2022
- Arrêté n° 3529-2022/ARR/DAJI du 28 octobre 2022
- Arrêté n° 558-2023/ARR/DAJI du 28 janvier 2023
- Arrêté n° 836-2023/ARR/DAJI du 7 mars 2023
- Arrêté n° 1371-2023/ARR/DAJI du 5 avril 2023
- Arrêté n° 1488-2023/ARR/DAJI du 15 avril 2023
- Arrêté n° 3147-2023/ARR/DAJI du 10 août 2023
- Arrêté n° 4045-2023/ARR/DAJI du 8 septembre 2023
- Arrêté n° 4295-2023/ARR/DAJI du 29 septembre 2023
- Arrêté n° 5153-2023/ARR/DAJI du 7 novembre 2023
- Arrêté n° 1570-2024/ARR/DAJI du 28 mars 2024

**TITRE I – SECTEUR DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE**

## **ARTICLE 1 :**

A la **commission consultative de l'aide médicale et des aides sociales**, sont désignés :

- M. Georges CASTEJON, représentant d'une association à caractère social ou caritatif du secteur « personnes âgées » ;
- Mme Joëlle CAMPOT, représentante d'une association à caractère social ou caritatif du secteur « personnes handicapées ».

## **ARTICLE 2 :**

*Modifié par arrêté n° 3529-2022/ARR/DAJI du 28/10/2022, art. 1*

A la **commission d'agrément des candidats à l'adoption**, sont désignées :

- Mme Jocelyne LEMOIGNE, titulaire, personne qualifiée dans le domaine de l'action sociale et sanitaire de l'enfance ;

## **ARTICLE 3 :**

A la **commission d'agrément des candidats à la fonction de famille d'accueil**, sont désignées :

- Mme Dominique LACROIX, titulaire, représentante d'une association s'occupant de la protection de l'enfance ;
- Mme France-Line MERMOUD, titulaire, représentante d'une association s'occupant des familles d'accueil ;
- Mme Valérie MÉÏTÉ, suppléante, représentante d'une association s'occupant de la protection de l'enfance ;
- Mme Anamalia PULEOTO, suppléante, représentante d'une association s'occupant des familles d'accueil .

## **ARTICLE 4 :**

*Modifié par arrêté n° 3529-2022/ARR/DAJI du 28/10/2022, art. 2*  
*Remplacé par arrêté n° 5153-2023/ARR/DAJI du 07/11/2023, art. 1*

A la **commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap (CEJH) de la Nouvelle-Calédonie**, sont désignés :

- « - Dr Anne POIRIER, titulaire, médecin de santé scolaire,
- Dr Pierre RAMOGNINO, titulaire, médecin de protection maternelle et infantile,
- Mme Virginie DUBOURG-PEBELLIER, titulaire, directrice d'établissement spécialisé,
- Mme Audrey BOISSERY, titulaire, psychologue,
- Mme Vanessa GEORGIU, titulaire, assistante sociale,
- Dr Pierre RAMOGNINO, suppléant, médecin de santé scolaire ;
- Dr Anne POIRIER, suppléante, médecin de protection maternelle et infantile ;
- M. Mathieu FRANÇOIS, suppléant, directeur d'établissement spécialisé ;
- Mme Virginie TORRE, suppléante, psychologue ;
- Mme Pahnane SIWASIWA, suppléante, assistante sociale. ».

## **ARTICLE 5 :**

Au **jury de validation du diplôme d'aide médico-psychologique (DAMP)**, est désignée :

- Mme Barbara PELLAN, représentante de l'action sociale et médico-sociale.

## **ARTICLE 5-1 :**

*Inséré par arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 06/08/2019, art.1  
Complété par arrêté n° 3231-2019/ARR/DJA du 04/11/2019, art.1  
Remplacé par arrêté n° 2366-2020/ARR/DAJI du 17/09/2020, art. 1  
Modifié par arrêté n° 4295-2023/ARR/DAJI du 29/09/2023, art. 1*

A la **Commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance de Nouvelle-Calédonie (CRHD)** sont désignés :

- Dr Georges Medevielle, titulaire, et Dr Bruno Glasman, suppléant, au titre du collège des médecins de la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale ;
- Mme Stéphanie Galliot, titulaire, et Mme Cinthia Morizot, suppléante, au titre du service de l'emploi de la direction de l'emploi et du logement.

## **TITRE II – SECTEUR DE LA CULTURE**

### **ARTICLE 6 :**

*Modifié par arrêté n° 1917-2021/ARR/DAJI du 11/08/2021, art. 1  
Modifié par arrêté n° 3147-2023/ARR/DAJI du 10/08/2023, art. 1*

A la **commission de financement des projets de décoration ou d'aménagement paysager**, sont désignés :

- M. Albert AUDE, propriétaire de galerie d'art ;
- M. Vincent GAILLARD, conseiller paysagiste.

### **ARTICLE 7 :**

*Modifié par arrêté n° 303-2021/ARR/DCJS du 26/01/2021, art. 1*

A la **commission des sites et monuments historiques**, sont désignés :

- Mme Josée SANUY, présidente du conseil de l'ordre des architectes;
- M. Gabriel VALET, président de la société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie ;
- M. Louis LAGARDE, docteur en archéologie et maître de conférence à l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

### **ARTICLE 8 :**

*Remplacé par arrêté n° 1786-2021/ARR/DAJI du 21/07/2021, art. 1  
Modifié par arrêté n° 3147-2023/ARR/DAJI du 10/08/2023, art. 2*

Au **Jury d'attribution de la bourse d'enseignement artistique** sont désignés :

- |   |   |
|---|---|
| - Mme Lydie GARDET, titulaire, spécialisée dans les arts visuels ;            | - M. Pétélo TUILALO, suppléant, spécialisé dans les arts visuels ;      |
| - M. Terence CHEVRIN, titulaire, spécialisé dans l'audiovisuel ;              | - Mme Hélène SINGER, suppléante, spécialisée dans l'audiovisuel ;       |
| - Mme Pascale DONIGUIAN, titulaire, spécialisée dans le chant ou la musique ; | - M. Alain GUARESE, suppléant, spécialisé dans le chant ou la musique ; |
| - M. Stéphane LEGRAND, titulaire, spécialisé dans le cirque ;                 | - Mme Pascale LEGRAND, suppléante, spécialisée dans le cirque ;         |
| - M. Sthan KABAR-LOUËT, titulaire, spécialisé dans la danse ;                 | - M. Quentin ROUILLIER, suppléant, spécialisé dans la danse ;           |

- M. Stéphane PIOCHAUD, titulaire, spécialisé dans le théâtre ;

- M. Laurent MURACCIOLI, suppléant, spécialisé dans le théâtre.

#### **ARTICLE 9 :**

*Remplacé par arrêté n° 1786-2021/ARR/DAJI du 21/07/2021, art. 2*

**Au Jury d'attribution du dispositif de soutien d'aide à la création artistique** sont désignés :

- M. Pétélo TUILALO titulaire, spécialisé dans les arts visuels et des expositions ;

- Mme Lydie GARDET, suppléante, spécialisée dans les arts visuels et des expositions ;

- Mme Alice PIERRE, titulaire, spécialisée dans le domaine de l'écriture ;

- M. Manuel CASTEJON, suppléant, spécialisé dans le domaine de l'écriture ;

- M. Evarist WAYARIDRI, titulaire, spécialisé dans la musique ;

- Mme Alexandra GARDNER, suppléante, spécialisée dans la musique ;

- Mme Hélène SINGER, titulaire, spécialisée dans domaine de l'audiovisuel ;

- M. Pierre GOUARIN, suppléant, spécialisé dans domaine de l'audiovisuel.

### **TITRE III – SECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS**

#### **ARTICLE 10 :**

**Au Haut-conseil du sport calédonien**, est désigné :

- M. Philippe LE POUL, directeur de la jeunesse et des sports de la province Sud.

### **TITRE IV – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### **ARTICLE 10-1 :**

*Inséré par arrêté n° 1371-2023/ARR/DAJI du 05/04/2023, art. 1*

*Modifié par arrêté n° 1488-2023/ARR/DAJI du 15/04/2023, art. 2*

*Modifié par arrêté n° 1570-2024/ARR/DAJI du 28/03/2024, art. 1*

**Au Comité de suivi de la stratégie jeunesse**, sont désignés :

- M. Roland QAENG, représentant du collectif jeunes ;

- **Mme Waguiné DRUDI, grande** ambassadrice du dispositif « jeunesse développement durable ».

#### **ARTICLE 10-2 :**

*Inséré par arrêté n° 1488-2023/ARR/DAJI du 15/04/2023, art. 3/*

**Au Comité technique et scientifique du haut conseil de la jeunesse et de l'animation socio-éducative de la Nouvelle-Calédonie** sont désignés :

- M. Christophe BERGERY, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne, titulaire ;

- M. Philippe LE POUL, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports, suppléant.

### **ARTICLE 11 :**

*Inséré par arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 06/08/2019, art.2*

*Modifié arrêté n° 2952-2019/ARR/DJA du 20/09/2019, art.1*

*Modifié par arrêté n° 3231-2019/ARR/DJA du 04/11/2019, art.2*

Au **groupement d'intérêt économique Nouvelle-Calédonie tourisme point sud (GIE NCTPS)**, est désigné :

- M. Thomas BARGUIL, directeur général du Sheraton New Caledonia Deva Spa and Golf Resort.

### **ARTICLE 11-1 :**

*Inséré par arrêté n° 892-2020/ARR/DAJI du 13/03/2020*

Au **comité de sélection et de suivi relatif au budget participatif** sont désignés :

- M. Jean-Pierre KABAR ;
- M. Yann LUCIEN.

## **TITRE V – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL**

### **ARTICLE 12 :**

*Inséré par arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 06/08/2019, art.3*

Au **comité de pilotage « Au fil de l'eau » du consortium pour la recherche, l'enseignement et l'innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA)**, sont désignés :

- M. Philippe BONNEFOIS, chef du service de la sylviculture et de l'eau et de la lutte contre l'érosion de la direction du développement rurale (DDR), titulaire ;
- Mme Gwenaëlle BOURRET, responsable du département de la ressource en eau de la direction du développement rurale (DDR), titulaire.

### **ARTICLE 13 :**

*Inséré par arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 06/08/2019, art.3*

A la **commission des ressources marines**, sont désignés :

- M. Bernard FAO, représentant des services techniques compétents dans le domaine des pêches maritimes et de l'aquaculture ;
- M. Christophe-Alain PIERRON, représentant des pêcheurs professionnels.

### **ARTICLE 13-1 :**

*Inséré par arrêté n° 2952-2019/ARR/DJA du 20/09/2019, art.2*

*Modifié par arrêté n° 3231-2019/ARR/DJA du 04/11/2019, art.3*

Au **conseil d'administration de l'Agence rurale**, sont désignés en qualité de personnes qualifiées :

- Mme Nadia BARONNET, représentante des organisations professionnelles agricoles de la province Sud (titulaire);
- M. Jean-Gilles FONG, représentant des organisations professionnelles agricoles de la province Sud (suppléant).

## **TITRE VI – SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT**

#### **ARTICLE 14 :**

*Inséré par arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 06/08/2019, art.4*

A la **commission consultative de la tenue commune**, sont désignés :

En qualité de représentants des directeurs et enseignants :

- M. Christian BROUARD ;
- Mme Carole DJEKIC ;
- Mme Mayanna BLANC.

En qualité de représentants des parents d'élèves :

- Mme Aurore LEMERCIER-DARMIZIN ;
- Mme Jeanne LAGIKULA-FALEVALU ;
- Mme Cynthia NARAN.

#### **ARTICLE 15 :**

*Inséré par arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 06/08/2019, art.4*

*Remplacé par arrêté n° 1000-2022/ARR/DAJI du 22/03/2022, art. 1*

A la **commission de circonscription pour l'enseignement primaire 1 (CCEP 1)**, sont désignés :

En qualité de médecin de santé scolaire :

- Dr Aline MONDO, titulaire ;
- Dr Marion LANG, suppléante.

En qualité de médecin de protection maternelle et infantile :

- Dr Pierre RAMOIGNINO, titulaire ;
- Dr Georges MEDEVIELLE, suppléant.

En qualité d'assistante sociale :

- Mme Marie-Hélène RENARD, titulaire ;
- Mme Sabine CHARLES, suppléante.

En qualité de psychologue scolaire :

- Mme Stéphanie LETOCART, titulaire ;
- Mme Laure BEDOS suppléante.

En qualité d'enseignante titulaire d'un diplôme d'enseignement spécialisé :

- Mme Michèle DAVERAT, titulaire ;
- Mme Karine VARGAS, suppléante ;

En qualité de directeur(trice) d'école :

- M. Stéphane COURTINE, titulaire ;
- Mme Dominique BLANC, suppléante.

#### **ARTICLE 16 :**

*Inséré par arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 06/08/2019, art.4*

*Remplacé par arrêté n° 1000-2022/ARR/DAJI du 22/03/2022, art. 1*

A la **commission de circonscription pour l'enseignement primaire 2 (CCEP 2)**, sont désignés :

En qualité de médecin de santé scolaire :

- Dr Aline MONDO, titulaire ;
- Dr Marion LANG, suppléante.

En qualité de médecin de protection maternelle et infantile :

- Dr Pierre RAMOGNINO, titulaire ;
- Dr Georges MEDEVIELLE, suppléant.

En qualité d'assistante sociale :

- Mme Sabine CHARLES, titulaire ;
- Mme Marie-Hélène RENARD suppléante.

En qualité de psychologue scolaire :

- Mme Katia MENANTEAU, titulaire ;
- Mme Carole CHEVROLLIER, suppléante.

En qualité d'enseignante titulaire d'un diplôme d'enseignement spécialisé :

- Mme Madina CADAROSSANESAÏB, titulaire ;
- Mme Jennifer COLARDEAU, suppléante.

En qualité de directrice d'école :

- Mme Valérie SIMON, titulaire ;
- Mme Vanessa MONTAGNAT, suppléante.

### **ARTICLE 17 :**

*Inséré par arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 06/08/2019, art.4*

*Remplacé par arrêté n° 1000-2022/ARR/DAJI du 22/03/2022, art. 1*

A la **commission de circonscription pour l'enseignement primaire 3 (CCEP 3)**, sont désignés :

En qualité de médecin de santé scolaire :

- Dr Aline MONDO, titulaire ;
- Dr Marion LANG, suppléante.

En qualité de médecin de protection maternelle et infantile :

- Dr Pierre RAMOGNINO, titulaire ;
- Dr Georges MEDEVIELLE, suppléant.

En qualité d'assistante sociale :

- Mme Marie-Hélène RENARD, titulaire ;
- Mme Sabine CHARLES, suppléante.

En qualité de psychologue scolaire :

- M. Jérôme ATGER, titulaire ;
- Mme Aurélie MANAUTE, suppléante.

En qualité d'enseignant(e) titulaire d'un diplôme d'enseignement spécialisé :

- Mme Sandrine GOUZENES, titulaire ;
- M. Cyril RAGONNEAU, suppléant.

En qualité de directrice (teur) d'école :

- Mme Rosita VANHALLE, titulaire ;
- M. Amaury DANTARD, suppléant.

### **ARTICLE 18 :**

*Inséré par arrêté n° 2342-2019/ARR/DJA du 06/08/2019, art.4*

*Remplacé par arrêté n° 1000-2022/ARR/DAJI du 22/03/2022, art. 1*

*Modifié par arrêté n° 2075-2022/ARR/DAJI du 24/06/2022, art. 1*

A la **commission de circonscription pour l'enseignement primaire 6 (CCEP 6)**, sont désignés :

En qualité de médecin de santé scolaire :

- Dr Aline MONDO, titulaire

- Dr Marion LANG, suppléante.

En qualité de médecin de protection maternelle et infantile :

- Dr Pierre RAMOGNINO, titulaire ;
- Dr Georges MEDEVIELLE, suppléant.

En qualité d'assistante sociale :

- Mme Sabine CHARLES, titulaire ;
- Mme Marie-Hélène RENARD, suppléante.

En qualité de psychologue scolaire :

- M. Tony TORRES DE MINGO, titulaire ;
- Mme Alexandra LUSSO, suppléante.

En qualité d'enseignant(e) titulaire d'un diplôme d'enseignement spécialisé :

- Mme Sandra ANTIN-TULLY, titulaire ;
- M. Eric KASIRAN, suppléant.

En qualité de directeur(trice) d'école :

- M. Aurélien CHARRUEL, titulaire ;
- Mme Odile CREUGNET, suppléante.

#### **ARTICLE 18 -1 :**

*Inséré par arrêté n° 3231-2019/ARR/DJA du 04/11/2019, art.4*

**Au comité de coordination et de suivi des écoles prioritaires de la province Sud (COMEP) sont désignés en raison de leur qualité professionnelle :**

- Dr Pascale DOMINGUE MENA, chef de la cellule évaluation, étude et prospective de la DPASS (CEEP) ;
- Dr Jean-Pierre PRADELLE, médecin à la CEEP de la DPASS.

#### **ARTICLE 18 -2 :**

*Inséré par arrêté n° 3231-2019/ARR/DJA du 04/11/2019, art.5*

*Modifié par arrêté n° 2878-2020/ARR/DAJI du 03/11/2020, art. 1*

**Au jury d'examen des dossiers des candidats au prix d'encouragement à la recherche sont désignés en fonction de leurs compétences ou de leur notoriété :**

- Mme Valérie SARRAMEGNA, titulaire ;
- M. Yves LETOURNEUR, titulaire.

#### **ARTICLE 18-3 :**

*Inséré par arrêté n° 2559-2022/ARR/DAJI du 12/07/2022, art. 1*

*Modifié par arrêté n° 4045-2023/ARR/DAJI du 08/09/2023, art. 1*

**Au Comité de sélection et de suivi « collège nouvelle génération » sont désignés :**

- Mme Nicole NOILHETAS ;
- Mme Christel IZAC ;
- M. Stéphane MINVIELLE ;
- Mme Isabelle PASSAQUIN.

#### **ARTICLE 18-4 :**

*Inséré par arrêté n° 2720-2022/ARR/DAJI du 01/08/2022, art. 1*

*Modifié par arrêté n° 2945-2022/ARR/DAJI du 18/08/2022, art. 1*

Au conseil de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de la Nouvelle-Calédonie (INSPÉ), sont désignées :

- Mme Marie-Jo BARBIER, titulaire,- Mme Florence SEYTRES, suppléante.

## TITRE VII – SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

### **ARTICLE 19 :**

*Inséré par arrêté n° 2952-2019/ARR/DJA du 20/09/2019, art.3*

*Modifié par arrêté n° 3231-2019/ARR/DJA du 04/11/2019, art.6*

*Modifié par arrêté n° 3038-2020/ARR/DAJI du 09/11/2020, art. 1*

*Modifié par arrêté n° 3288-2019/ARR/DAJI du 19/11/2021, art. 1*

*Modifié par arrêté n° 2945-2022/ARR/DAJI du 18/08/2022, art. 2*

*Modifié par arrêté n° 3529-2022/ARR/DAJI du 28/10/2022, art. 3*

*Modifié par arrêté n° 558-2023/ARR/DAJI du 28/01/2023, art. 1*

*Modifié par arrêté n° 836-2023/ARR/DAJI du 07/03/2023, art. 1*

*Modifié par arrêté n° 3147-2023/ARR/DAJI du 10/08/2023, art. 3*

A la **commission d'agrément relative à la gestion des déchets**, sont désignés :

- A la filière des huiles usagées (HU) :

- M. René FERÉ, en qualité de représentant des producteurs ;
- M. Marc DELAHAYE, en qualité de représentant des producteurs ;
- Mme Emily MONTCHANIN, en qualité de représentante des distributeurs ;
- M. Angelo DOOM, en qualité de représentant des collecteurs ;
- Mme Jeannie FORNO, en qualité de représentante des installations de traitement ;
- M. Julien BLANCHE, en qualité de représentant des installations de traitement ;
- M. François BERGER, suppléé par M. Matthieu LADIESSE, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
- le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ;
- Mme Elizabeth RIVIERE, ou son représentant, en qualité de représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

- A la filière des véhicules hors d'usage (VHU) :

- M. Laurent JEANDOT, en qualité de représentant des producteurs ;
- Mme. Nathalie LOQUET, en qualité de représentante des producteurs ;
- M. Yan-Alexis CHATAIN, en qualité de représentant des distributeurs ;
- Mme Katia LEROUX, en qualité de représentante des installations de traitement ;
- M. Hiro MATTALIANO. , en qualité de représentant des installations de traitement ;
- M. François BERGER, suppléé par M. Matthieu LADIESSE, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
- le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ;
- Mme Elizabeth RIVIERE, ou son représentant, en qualité de représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

- A la filière des accumulateurs usagés au plomb (AUP) :

- M. Yan-Alexis CHATAIN, en qualité de représentant des producteurs ;
- M. Marc DELAHAYE, en qualité de représentant des producteurs ;
- Mme Emily MONTCHANIN, en qualité de représentant des distributeurs ;
- M. Christian COMMENGE, en qualité de représentant des installations de traitement ;
- M. Hiro MATTALIANO, en qualité de représentant des installations de traitement ;
- M. François BERGER, suppléé par M. Matthieu LADIESSE, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
- le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ;
- Mme Elizabeth RIVIERE, ou son représentant, en qualité de représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

- A la filière des pneumatiques usagés (PU) :

- M. Yan-Alexis CHATAIN, en qualité de représentant des producteurs ;
- M. Thierry FARIBAULT, en qualité de représentant des producteurs ;
- M. Didier DOMERGUE, en qualité de représentant des distributeurs ;
- M. Nicolas BRUEL, en qualité de représentant des installations de traitement ;
- M. Hiro MATTALIANO, en qualité de représentant des installations de traitement ;
- M. François BERGER, suppléé par M. Matthieu LADIESSE, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
- le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ;
- Mme Elizabeth RIVIERE, ou son représentant, en qualité de représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

- A la filière des piles et accumulateurs usagés (PAU) :

- M. Jean-Louis MORUETA, en qualité de représentant des producteurs ;
- M. Thierry DEQUEN, en qualité de représentant des producteurs ;
- M. Cédric STIL, en qualité de représentant des distributeurs ;
- M. Christian COMMENGE, en qualité de représentant des installations de traitement ;
- Mme Jeannie FORNO, en qualité de représentante des installations de traitement ;
- M. François BERGER, suppléé par M. Matthieu LADIESSE, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
- le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ;
- Mme Elizabeth RIVIERE, ou son représentant, en qualité de représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

- A la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :

- M. Rick STRATSFORD, en qualité de représentant des producteurs ;
- M. Philippe PERRARD, en qualité de représentant des producteurs ;
- M. Cédric STIL, en qualité de représentant des distributeurs ;
- M. Christian COMMENGE, en qualité de représentant des installations de traitement ;
- M. Hiro MATTALIANO, en qualité de représentant des installations de traitement ;
- M. François BERGER, suppléé par M. Matthieu LADIESSE, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;

- le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ;
- Mme Elizabeth RIVIERE, ou son représentant, en qualité de représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

- A la filière des médicaments non utilisés (MNU), sont désignés :

- Mme Karine SAVELLI, en qualité de représentante des producteurs ;
- M. Antoine HERLEMONT, en qualité de représentant des producteurs ;
- M. Christophe DELEST, en qualité de représentant des distributeurs ;
- M. Mathieu NOEL, suppléé par M. Laurent RENAUD, en qualité de représentant des distributeurs ;
- M. Bertrand COURTE, en qualité de représentant des exploitants d'installations de traitement des déchets ;
- M. David GUYENNE ou son représentant, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) ;
- Mme Christine PÖLLABAUER, la directrice de l'association MOCAMANA ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
- le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant des associations de défense des consommateurs ;
- Mme Elizabeth RIVIERE, ou son représentant, en qualité de représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

- A la filière des déchets d'emballages, sont désignés :

- M. Thierry DEQUEN en qualité de représentant des producteurs ;
- Mme Marie-Amélie MOLIA en qualité de représentante des producteurs ;
- M. Guy LE PAPE en qualité de représentant des distributeurs ;
- M. Jean-Nicolas BRUEL, en qualité de représentant des exploitants d'installations de traitement des déchets ;
- Mme Chantal COURTOT, en qualité de représentante des exploitants d'installations de traitement des déchets ;
- Le président de l'association Zéro Déchet NC ou son représentant en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ;
- Le président de l'association de l'UFC QUE CHOISIR ou son représentant en qualité de représentant des associations de défense des consommateurs ;
- M. Frédéric PRATELLI ou son suppléant M. Matthieu LADIESSE en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) ;
- Mme Elizabeth RIVIERE, ou son représentant, en qualité de représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

#### **ARTICLE 19-1 :**

*Inséré par arrêté n° 78-2020/ARR/DAJI du 27/02/2020, art.1*

*Modifié par arrêté n° 632-2021/ARR/DAJI du 30/03/2021, art. 1*

**Au comité de suivi du schéma provincial de gestion des déchets, sont désignés :**

- Mme Carole BERNARD, représentante d'une association pour la protection de l'environnement, le Centre d'initiation à l'environnement en Nouvelle-Calédonie (CIE), titulaire ;
- M. Cael NORMANDON, représentant d'une association pour la protection de l'environnement, suppléant ;
- Le président de l'association UFC – QUE CHOISIR en Nouvelle-Calédonie ou son représentant, représentant d'une association pour la défense des consommateurs.

### **ARTICLE 19-2 :**

*Inséré par arrêté n° 78-2020/ARR/DAJI du 27/02/2020, art.2*

*Modifié par arrêté n° 632-2021/ARR/DAJI du 30/03/2021, art. 2*

Au **comité pour la protection de l'environnement (CPPE)**, sont désignées :

- World Wild Foundation en Nouvelle-Calédonie, association pour la protection de l'environnement, titulaire ;
- le Centre d'initiation à l'environnement en Nouvelle-Calédonie (CIE), association pour la protection de l'environnement, titulaire ;
- Action biosphère, association pour la protection de l'environnement, titulaire ;
- Conservation International en Nouvelle-Calédonie, association pour la protection de l'environnement, titulaire ;
- SOS Mangroves, association pour la protection de l'environnement, titulaire.

### **ARTICLE 19-3 :**

*Inséré par arrêté n° 78-2020/ARR/DAJI du 27/02/2020, art.3*

*Modifié par arrêté n° 632-2021/ARR/DAJI du 30/03/2021, art. 3*

Au **comité d'information, de concertation et de surveillance (CICS)** sur les impacts environnementaux du site industriel de Goro, sont désignés :

- M. Hubert GERAUD, représentant de l'association World Wild Foundation en Nouvelle-Calédonie, titulaire, ou son suppléant ;
- Mme Martine CORNAILLE, représentante d'Ensemble pour la planète (EPLP), titulaire, ou son suppléant ;
- M. François TRON, représentant de Conservation International en Nouvelle-Calédonie, titulaire, ou son suppléant.

## **TITRE VIII – SECTEUR DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **ARTICLE 20 :**

*Inséré par arrêté n° 3231-2019/ARR/DJA du 04/11/2019, art.7*

A la **commission provinciale d'urbanisme commercial (CPUC)**, sont désignés :

- Mme Caroline RANTIEN, personne qualifiée en matière de protection de l'environnement, titulaire ;
- Le président de l'association UFC Que choisir Nouvelle-Calédonie, ou son représentant, représentant des associations de consommateurs.

### **ARTICLE 21 :**

*Inséré par arrêté n° 3231-2019/ARR/DJA du 04/11/2019, art.8*

*Modifié par arrêté n° 1917-2021/ARR/DAJI du 11/08/2021, art. 2*

Au **comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS)** sont désignés :

En qualité de représentants des associations de protection de l'environnement :

- le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP), ou son représentant ;
- le président de l'association UFC Que choisir Nouvelle-Calédonie, ou son représentant ;
- le président de l'association Droit au vélo Nouvelle-Calédonie, ou son représentant.

En qualité de personne qualifiée en matière d'aménagement du territoire :

- M. François Moé WAÏA.

## **TITRE IX : SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

### **ARTICLE 22 :**

*Inséré par arrêté n° 2366-2020/ARR/DAJI du 17/09/2020, art. 2*

*Modifié par arrêté n° 1153-2022/ARR/DAJI du 31/03/2022, art. 1*

Au Comité stratégique pour l'emploi, l'insertion, la formation et l'orientation professionnelles (CSEIFOP), sont désignées, au titre des services publics provinciaux qui assurent le placement:

- Mme Cinthia MORIZOT, directrice adjointe de l'emploi et du logement (DEL), titulaire,
- Mme Marie BENZAGLOU, directrice de l'emploi et du logement (DEL), suppléante.

### **ARTICLE 23:**

*Modifié par arrêté n° 2366-2020/ARR/DAJI du 17/09/2020, art. 2*

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.